



## Une page 2 renouvelée pour la nouvelle année

**Améliorer la communication envers la population est l'une des résolutions prises par le Conseil communal pour l'année 2016.**

Après sept ans de bons et loyaux services, la « page 2 » du *Courrier du Val-de-Travers* laisse sa place à une nouvelle formule, voulue plus attractive et plus riche en contenu de qualité.

D'hebdomadaire, son rythme de parution passe à la quinzaine. Sa mise en page a été repensée, en intégrant des rubriques régulières et identifiées, qui font voisiner des sujets politiques avec des communications pratiques. Les premiers donnent lieu à des articles rédigés, tandis que les secondes se contentent le plus souvent de données brutes et factuelles. Disposant de leur propre politique de communication, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et le Centre sportif transmettront, sauf exception, leurs informations séparément, dans d'autres pages du *Courrier*.

les prises de vue s'alterneront à quinzaine tout au long de 2016. Il s'agit de Stéphanie Wenker, de Couvet, et François Charrière, de Fleurier, la première ayant été l'élève du second dans le cadre des « ACO photo » lorsqu'elle se trouvait à l'école secondaire. Un joli fruit du hasard qui n'en est peut-être pas un !

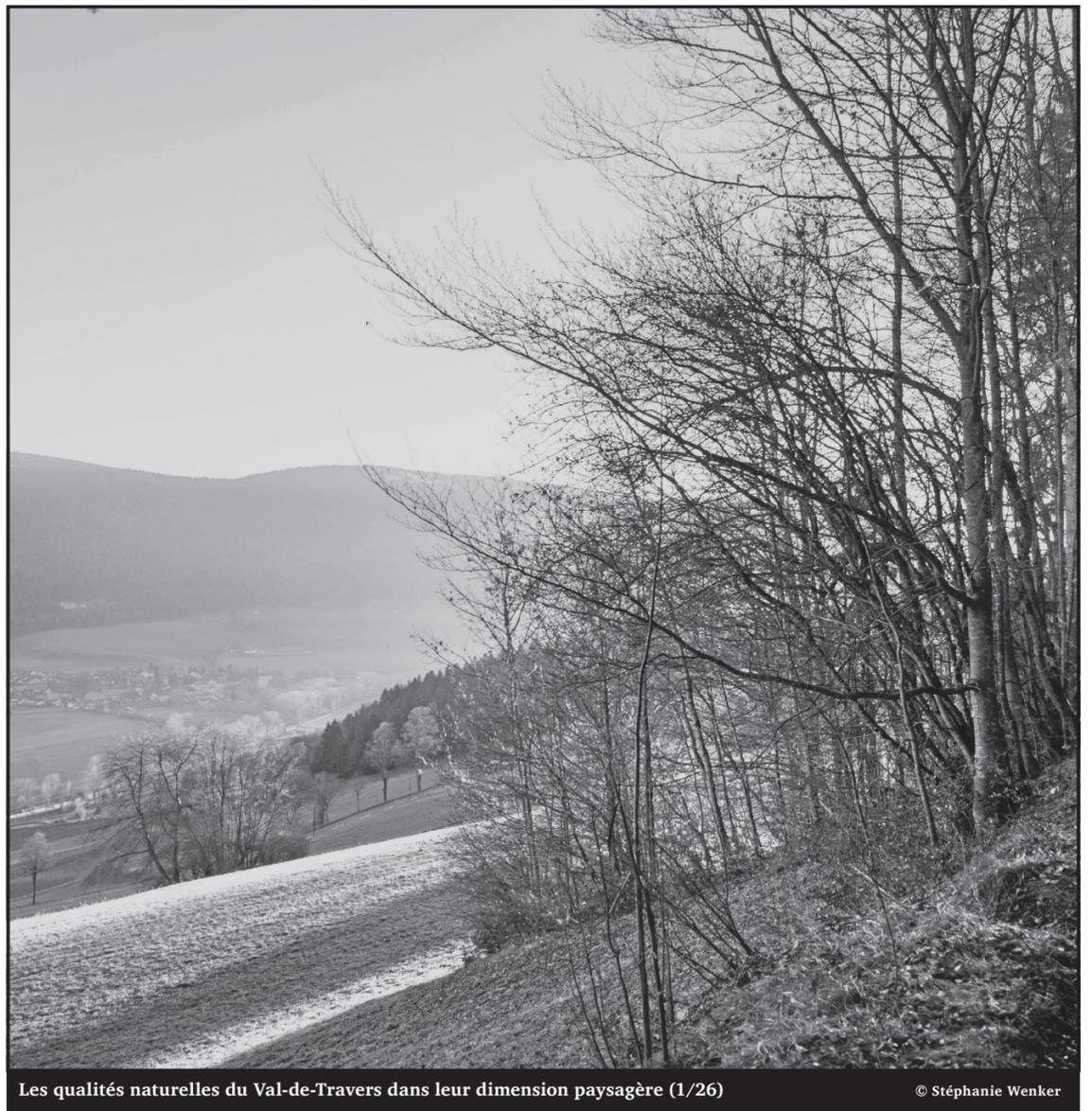
Cette page comprend également la signature dont s'est récemment doté Val-de-Travers dans le cadre de sa stratégie de développement démographique et économique. Connaissant ici leur baptême, ces *Qualités naturelles* sont appelées à s'intégrer progressivement dans la communication communale et, selon des critères qui restent à définir, dans celle d'autres acteurs du développement de la région.

Enfin, disponibles également sur le site [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch), ces *Informations communales* seront accompagnées, dans le courant de l'année, de communications ciblées par SMS. Précisons pour conclure qu'une fois lancé, l'ensemble de ce dispositif ne coûtera pas davantage à la Commune qu'aujourd'hui.

Bonne lecture ! Et bonne année !

### Qualités naturelles

Autre nouveauté, bien visible : l'ajout d'une photo, pour laquelle le Conseil communal avait lancé un concours à l'automne sur le thème des qualités paysagères du Val-de-Travers. Deux candidats ont été retenus, dont



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (1/26)

© Stéphanie Wenker

## Mobilité 2030 dans les urnes

**Nous voterons le 28 février sur ce projet visant à relier davantage les régions du canton.**

« Penser la mobilité dans sa globalité à l'horizon 2030 pour le canton de Neuchâtel. » Tel est l'enjeu du projet Mobilité 2030, qui sera présenté mardi 19 janvier, à 20h, à Fleurier (salle Fleurisia), par le Conseil d'Etat. Invités par l'Association Région Val-de-Travers, les conseillers d'Etat Laurent Favre et Alain Ribaux partageront leur vision du développement des

transports reposant sur quatre piliers : le RER neuchâtelois, les routes nationales, les routes cantonales et la mobilité douce.

Largement approuvé par le Grand Conseil, ce plan d'action sera soumis en votation populaire le 28 février prochain. Visant à rassembler et rapprocher les régions du canton, il se traduira par plusieurs concrétisations, notamment une ligne ferroviaire directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et les contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Val-de-Travers ne sera pas oublié et bénéficiera également de ces améliorations, à l'image de l'augmentation des lignes de l'horaire 2016 des CFF.

Nous reviendrons dans une prochaine édition sur ce projet majeur pour l'avenir du Canton, présenté sur le site [www.nemobilite2030.ch](http://www.nemobilite2030.ch).

## OFFRES D'EMPLOI

### Apprenti-e-s

Le Conseil communal met au concours pour la rentrée d'août 2016 :

- ▶ 3 places d'apprenti-e employé-e de commerce
- ▶ 2 places d'apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

**Exigence :** avoir terminé avec succès les neuf années de scolarité obligatoire. Les personnes intéressées sont priées d'adresser **jusqu'au 29 janvier 2016**, leur dossier de candidature, complété des bulletins scolaires des trois dernières années, rapports de stages et curriculum vitae, à l'adresse suivante : Commune de Val-de-Travers, Service des ressources humaines, rue du Temple 8, 2114 Fleurier.

### Collaborateurs de vente et de service au CSR

- ▶ 2 réceptionnistes au Centre sportif (H/F) à 50%

Les principales activités sont d'assurer le service de la réception du Centre sportif et de la piscine des Combes, le service de cafétéria du CSR et la préparation des petits déjeuners des clients en hébergement.

**Exigences :** CFC d'employé de commerce ou de gestionnaire du commerce de détail ou titre jugé équivalent.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> mars 2016 ou date à convenir. Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. J.-M. Messerli, directeur du Centre sportif au 032 889 42 79. Les dossiers complets de candidature doivent être adressés **jusqu'au 29 janvier 2016** à : Commune de Val-de-Travers, Service des ressources humaines, rue du Temple 8, 2114 Fleurier.

Pour davantage de renseignements sur ces postulations : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch)

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Annonces obligatoires au Contrôle des habitants

Pour rappel et suite à certaines évolutions légales, le Conseil communal souhaite éclaircir quelques points concernant les annonces de domicile. Les annonces suivantes sont obligatoires dans un **déla**

- ▶ **déla** de 14 jours, suivant l'événement :
- ▶ Arrivée pour qui établit son domicile au Val-de-Travers, mais aussi pour toute personne qui y séjourne 90 jours ou plus par année, quel que soit son statut ailleurs.
- ▶ Départ. Prière de ramener votre carte Molok.
- ▶ Changement d'adresse dans la commune.
- ▶ Nouveau : changement de logement dans un même immeuble (obligatoire car le registre des habitants sert au recensement fédéral de la population).

Annances à effectuer auprès du : **Contrôle des habitants**

Hôtel de Ville  
Rue du Temple 8  
2114 Fleurier

Accueil au rez-de-chaussée selon les horaires suivants :  
Lu à je 7h30-12h - 13h30-17h  
Ve 7h30-15h non-stop

Pour les changements de logements dans un même immeuble, un simple appel au **032 886 43 00** ou au **032 886 43 11**, ou l'envoi d'un e-mail [contrôledeshabitants.VDT@ne.ch](mailto:contrôledeshabitants.VDT@ne.ch) suffit.

Nous vous rappelons également que le Contrôle des habitants a mis en place un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer au guichet. Ce service est là pour vous aider, n'hésitez pas à le solliciter et à prendre rendez-vous.

## EN BREF

### Bravo, il a réussi !

La Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud et l'Académie de Police de Savatan ont décerné à M. Thierry Michel, conseiller communal chef du dicastère de l'administration, santé et sécurité publique, le « Certificate of Advanced Studies en Gestion stratégique de la sécurité et sûreté ».

Ces nouvelles compétences seront précieuses à notre commune et à sa population.

Un grand bravo et toutes nos félicitations !

### Référendum éolien

Renseignez-vous pour forger votre opinion !

Lisez les 2 articles de cette édition du *Courrier* et le flyer qui y est intercalé ! Référez-vous aux informations officielles !

